



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES

PERPIGNAN, le

17 OCT. 2008

Bureau de la circulation et de la sécurité routières

Dossier suivi par : Patrick TCHENG

☎ 04 68 51 66 91

☎ 04 68 51 66 79

Mél : patrick.tcheng@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

Référence : arrêté fixant dates examen taxi 2009.doc

ARRETE PREFECTORAL n° 1208/2008

Fixant le calendrier annuel des sessions d'examen du
certificat de capacité professionnelle de conducteur de
taxi (session 2009)

LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le code de la route ;

VU la loi n° 95-66 du 20 janvier 1995 relative à l'accès à l'activité de conducteur et à la profession d'exploitant de taxi ;

VU le décret n° 95-935 du 17 août 1995 portant application de la loi susvisée et notamment ses articles 3 et 4 ;

VU l'arrêté interministériel du 5 septembre 2000 relatif à l'examen du certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi ;

VU la circulaire du ministre de l'intérieur du 27 décembre 1995 relative à la réforme de la réglementation de l'exploitation des taxis ;

VU la circulaire du ministre de l'intérieur du 13 octobre 2000 relative à l'examen du certificat de capacité professionnelle de chauffeur de taxi ;

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture des Pyrénées-Orientales ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Le nombre de session d'examen pour l'année 2009 est fixé à un.

ARTICLE 2 : La date de début de la session (première partie nationale) est fixée au **lundi 9 février 2009**. Les dossiers de candidature devront être envoyés uniquement par voie postale avant le **vendredi 05 décembre 2008 à minuit**, le cachet de la poste faisant foi.

La date de début de la deuxième partie (départementale) est fixée au **lundi 30 mars 2009**. Pour les candidats ne s'inscrivant qu'à la deuxième partie, les dossiers de candidature devront être envoyés uniquement par voie postale avant le **vendredi 6 mars 2009 à minuit**, le cachet de la poste faisant foi.

ARTICLE 3 : Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture des Pyrénées-Orientales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
le sous-préfet, directeur de cabinet,

François-Claude PLAISANT



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES LIBERTES PUBLIQUES

Bureau de la Circulation
et de la Sécurité Routières

Dossier suivi par : Patricia CROS

☎ : 04.68.51.66.80

☎ : 04.68.51.66.79

Mail : patricia.cros@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

Référence : Arrêté Centre Psycho SABBADINI

ARRETE N° 4227/2008

portant agrément d'un centre
de sélection psychotechnique

LE PREFET DES PYRENEES – ORIENTALES

Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le Code de la Route, notamment les articles L 224-14 et L 234-13 ;

VU la demande de Melle Céline SABBADINI comme centre de sélection psychotechnique des conducteurs dont le permis a été annulé et qui sollicitent un nouveau permis ;

VU la composition du dossier présenté, notamment l'attestation délivrée le 13 mai 2005 par le ministère de l'Équipement.

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées – Orientales ;

ARRETE

Article 1^{er} : Le Cabinet Cécile SABBADINI, 13 rue de l'Ange à PERPIGNAN est agréé comme centre de sélection psychotechnique des conducteurs dont le permis de conduire a été annulé et qui sollicitent un nouveau permis

Article 2 : M. le Secrétaire Général de la préfecture des Pyrénées – Orientales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui paraîtra au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Perpignan, le
Le Préfet,

20 OCT. 2008

Pour le Préfet et par délégation,
le sous-préfet, directeur de cabinet,

François-Claude PLAISANT

Adresse Postale : 24, quai Sadi-Carnot - 66951 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : Standard 04.68.51.66.66

Renseignements : IN ERNET : www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr
Cont: ct@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

0020